

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 10217-1:2002/A1:2005**

## **Tubes soudés en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 1: Tubes en acier non allié avec caractéristiques**

Geschweißte Stahlrohre für  
Druckbeanspruchungen - Technische  
Lieferbedingungen - Teil 1: Rohre aus  
unlegierten Stählen mit festgelegten

Welded steel tubes for pressure purposes  
- Technical delivery conditions - Part 1:  
Non-alloy steel tubes with specified room  
temperature properties

**01/2005**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 10217-1:2002/A1:2005 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 10217-1:2002/A1:2005.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 23.040.10; 77.140.75

Version Française

## Tubes soudés en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 1: Tubes en acier non allié avec caractéristiques spécifiées à température ambiante

Geschweißte Stahlrohre für Druckbeanspruchungen -  
Technische Lieferbedingungen - Teil 1: Rohre aus  
unlegierten Stählen mit festgelegten Eigenschaften bei  
Raumtemperatur

Welded steel tubes for pressure purposes - Technical  
delivery conditions - Part 1: Non-alloy steel tubes with  
specified room temperature properties

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN 10217-1:2002. Il a été adopté par le CEN le 9 décembre 2004.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
9 <b>Contrôle</b> .....	4
9.1 <b>Types de contrôle</b> .....	4
9.2 <b>Documents de contrôle</b> .....	4
<b>Annexe ZA (Informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive UE 97/23/CE</b> .....	6